



UNION CYCLISTE DIPPACH

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF - FONDÉE EN 1935,
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION DU SPORT CYCLISTE LUXEMBOURGEOIS (F.S.C.L.)

1

Compte-rendu de la réunion du comité du lundi, 29 janvier 2018

Présents : MM. JUNGELS Henri, HEIDERSCHIED Dan, MORANG Misch, MORIS Laurence, JUNGBLUTH Fredi, BERGER Arsène, KEISER Claude, SPAUTZ Richard, TREIS Laurent.
Excusés: BOSSELER Sven, BOZZETTI Stan, DIDIER Luss, GILLES Joël, SIMON Bob.
Non excusé: WIRTGEN Philippe.

Je m'excuse auprès de M. Michel Morang pour ma voix levée lors de la dernière réunion en précisant qu'il n'est ni mon intention de désavouer ou de vexer un membre, ni de mettre en cause et son travail et ses propositions. Ce qui est contreproductif au sein d'un secrétariat c'est que, comme arrivé à maintes reprises au passé récent, la prise de décisions contraires aux formulations des demandes furent prises sans information précoce et le secrétaire a dû ensuite redresser les demandes en conséquence et nécessaires à l'établissement du règlement temporaire du CdLR. J'ai l'impression que le secrétaire est classé apparemment en quantité négligeable.

1. Courrier.

- Le secrétaire remet une invitation d'une randonnée cyclo-sportive « Granfondo » à Laurence Moris qui est la plus intéressée à de telles manifestations.
- Un communiqué de presse de l'UCI concernant l'exclusion du coureur Peter Sagan du Tour de France lors de la 4^{me} étape. Après vérification des vidéos par des experts l'UCI reclasse cette affaire comme incident de course et informe le public que lors des prochaines grandes courses un commissaire vidéo sera omniprésent.
- Le secrétaire informe les membres de l'état des coureurs qui, au jour même, ont renouvelé leur demande et que le coureur Tom Wirtgen a introduit, uniquement à la FSCL (sic !), son changement de domicile (Belgique) et qu'il détient, après délibérations la LRVB-KBW et la FSCL, désormais une licence d'une association Belge.

2. Cartes ARAL ou autres.

Le président nous renseigne qu'un document PDF sera transmis aux membres concernés afin de transformer, le cas échéant, leur carte nationale en carte internationale.

3. Assemblée générale ordinaire.

Le président s'aperçoit que les informations pour présenter le « rapport des activités », en absence de M. Bob Simon qui les a établis, ne coïncidaient pas avec les rapports exposés à la suite par Laurence Moris et Richard Spautz et fut désappointé.

En ce qui concerne les cartes de membres de notre association il a été décidé de ne plus les imprimer ou les faire imprimer, vu les dépenses de temps et financiers considérables, mais de ne les gérer, qu'à partir de l'année 2019, qu'uniquement par le biais de la banque de données de notre association.

4. Statuts de l'UC Dippach.

M. Arsène Berger vient de me contacter pour savoir où en sont nos statuts, est-ce qu'ils sont signés et déposés correctement ? M. Benoît Theisen, juriste, qui avait établi nos nouveaux statuts avec la mission de les enregistrer suivant les modalités légales imposées. Arsène Berger a fait des recherches et a été informé que nos statuts étaient signés et déposés correctement en date du 18 novembre 2016. Une copie des statuts est à envoyer à tous nos membres par courriel/courrier soit être affiché sur notre site internet. Des écritures de la comptabilité devraient ressortir et les frais d'enregistrement (bureau des Actes Civils) et de publication au Mémorial (recueil spécial des sociétés et Associations).

5. Notre Weekend de course les 31 mars et 1^{er} avril prochains (Pâques).

Le président, Henri Jungels, nous informe que, actuellement, 5 sponsors participeront et seront représentés dans notre brochure 2018 et que la dernière page est déjà prise. Les préfaces suivantes apparaîtront dans ce compendium à savoir : celles du Président, de la Bourgmestre et de M. Luc Nothum, entraîneur de la FSCL pendant les années d'évolution de Bob Jungels et en l'accompagnant durant sa carrière d'aspirant de coureur professionnel.

Toutes les informations concernant la brochure (annonces, pubs, etc.) sont à remettre lors de la prochaine réunion. La **dernier délai est donc fixé au mercredi, 28 février prochain.**

Dan Heiderscheid s'occupera de la location de 7 voitures auprès de notre sponsor (Garage Thommes Renault/Dacia) et des chauffeurs ainsi que du briefing des chauffeurs (à respecter sans faute l'article 143 du CdIR et les chauffeurs seraient à informer que la couleur des motos de la Police G-Ducale a changé – donc plus de bandes oranges mais uniquement des bandes bleues et rouges).

Richard Spautz s'occupera des postes : Police Grand-Ducale UCPR-SEC, médecin, ardoisier, mécano VN UC Dippach,

Henri Jungels a contacté les responsables des deux autres voitures neutres (LG Bertrange et VVTT Préizerdaul), Claude Keiser engagera les personnes servant de signaleur aux postes statiques (à respecter l'article 143 du CdIR),

Michel Morang s'occupera de la firme de transmission radiophonique « KölnTon » et de la logistique sur place de concert avec Lucien Didier,

Il est décidé de remettre pour la demie journée du **samedi des bons d'une valeur de 10,00€** et le **dimanche de 20,00€** pour toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de cette fin de semaine. (Samedi, 3 agents de Police, 15 personnes pour le bureau d'inscription, les membres du jury et les commissaires (voir R Spautz) plus tous les postes de sécurité (voir Claude Keiser), les chauffeurs (voir Dan Heiderscheid) et le personnel de la logistique (voir Michel Morang et Lucien Didier) et pour le dimanche il y aura 7 agents de Police et 6 motards de l'UCPR, 4 personnes pour l'inscription, 14 personnes formant le collège des commissaires et du jury, en plus des chauffeurs, motards, ardoisier et mécaniciens, des postes de sécurité, du personnel de la logistique, etc.).

Un modus vivendi pour le magasin « Blumenatelier Fleurs ILONA » a été pris par la commune de Dippach en leur mettant à disposition une tente chauffée pendant les deux jours ainsi que le transport nécessaire des fleurs et autre matériel, etc. La tente sera installée sur la place se trouvant devant les nouveaux ateliers avec interdiction de stationner sauf clients du magasin ». M. Robbes Treis confectionnera plusieurs panneaux « Blumenatelier ILONA » pour les poser :

- 1 au carrefour (feux tricolores) CR 103/N5 en direction de la Gare de Dippach,
- 2 à l'embouchure du CR103 avec la N13 ou 1 panneau recto-verso,
- 2 à l'entrée des ateliers de la commune (vis-à-vis de la rue du Cimetière),
- 1 dans le rond point sortie CR103 en direction de la Gare de Dippach.

La commune de Dippach nous informe, en outre, que les deux poteaux montés sur socles de candélabres ne seront, cette année, pas disponibles (dixit M. Pirrotte).

La commune de Mamer installera des panneaux (C19) sur le chemin rural situé entre le CR 101 et le CR 103 et sera inclus dans le règlement temporaire du CdIR. Elle nous signale que ce chemin rural sera nettoyé à fond sur toute sa longueur le vendredi avant le weekend de course tard dans l'après-midi.

Les trois communes (Dippach, Garnich et Mamer) interpréteront et fixeront le règlement temporaire de la circulation comme suit :

- le samedi à partir de 10 :00 heures jusqu'à 18 :30 heures et
- le dimanche à partir de 6 :00 heures à 19 :30 heures,
- en mettant en sens unique le parcours entier traversant la campagne de Dippach vers Dahlem, Garnich, Holzem et Dippach avec interdiction de stationner (C19) des deux côtés de la voie, et
- toute circulation interdite dans les deux sens de circulation (route barrée) sur le tronçon de la N5 (route de Luxembourg) traversant le village de Dippach avec interdiction de stationner (C19) des deux côtés de la voie sauf les voitures portant une autorisation de la FSCL.

6. Notre Weekend de grill au CACTUS Bascharage (les 9 et 10 mars prochains).

Le matériel pour le grill à Bascharage se trouve au nouveau local. Arsène Berger s'occupera de mettre ensemble le matériel nécessaire dans l'après-midi du vendredi, 8 mars, avant le transport vers Bascharage. Henri Jungels enverra, en temps utile, la liste des engagés pour le vendredi, 9 et samedi, 10 mars prochains.

7. Divers.

Notre coureur M. Sandro Dostert avait omis de ne remettre son palmarès comme prévu une semaine avant l'AGO. Puisqu'il n'a remis son dossier que juste avant le commencement de l'AGO sa prime n'était pas prête. Laurence Moris nous informe qu'il aurait droit à une prime de 290,00€. Le comité décide, qu'en présentant son dossier des courses 2018 au temps imparti les primes de 2017 et 2018 lui seraient payées ensemble. Le coureur en sera informé par courrier.

Pour information :

Le commissaire de l'UCI descendra avec sa voiture privée le matin du 1^{er} avril pour assister à la permanence et il partira tout de suite après la course et la réunion finale des commissaires.

La réunion fut close vers 22 :45 heures.

Les prochaines réunions ont été fixées au
lundi, 26 février 2018 à 19 :00 heures et au
lundi, 26 mars 2018 à 19 :00 heures.

Richard SPAUTZ,
Secrétaire

Affaires non discutées en réunion :

Laurence Moris m'a priée de commander des cartes calendrier à la RLVB-KBWB et des autorisations à courir à l'étranger à la FSCL pour les catégories Cadets, Débutants et Juniors. Peu après mon courrier, différents desiderata de parents ayant également des coureurs dans les catégories inférieures, me sont parvenus. J'en ai demandé l'autorisation pour pouvoir courir à l'étranger ainsi que la carte calendrier obligatoire suivant la loi du Royaume des Belges pour tous les jeunes <19 ans, pour nos coureurs Minimes et Jeunes à savoirs les catégories Benjamins 1 et 2 (9 et 10 ans).

Puisqu'il n'a pas été décidé en réunion si, oui ou non, une taxe d'inscription est à payer, j'ai informé une équipe Belge (Minimes, Cadets et Débutants) que les inscriptions sont gratuites, et ceci également à un anglais qui descendra sur terre ferme avec des Jeunes.

Laurence Moris m'a prié d'inviter nos coureurs Minimes et Cadets à un stage VTT à Vianden du 12 au 15 avril prochains avec un forfait de participation de 50,00/coureur. 12 coureurs se sont inscrits et les accompagnateurs seraient Lucien Didier, Marc Lamesch, Frank Gremling et Laurence Moris.

Ordre du Jour provisoire.

1. Adoption du compte-rendu du 28 janvier 2018.
2. Assemblée Générale de la FSCL le 23 mars prochain au Trifolion à Echternach. Deux délégués affiliés à nommer.
3. Notre weekend de course à Pâques. Derniers détails.
4. Les stages pour les catégories supérieures.
5. La participation aux courses du projet ERASME (ITD).
6. La qualité de membre de la famille Carré. Les médico-sportifs récents nous ont été envoyés.
7. Demande d'une qualité de membre de M. Heimo Plössnig (A) comme coureur MASTER (43 années).
8. Divers.

4

Les membres ayants des remarques antérieurs ou propositions à faire sont priées d'en informer le Président pour pouvoir les discuter de concert.